



ville de
BOURGUEIL
**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
POUR LA REVISION ALLEGEE
DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Par Arrêté N° A2023_015 du 03 février 2023,

Benoît BARANGER, Maire de Bourgueil a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Révision Allégée du Plan Local d'Urbanisme.

Cette révision a pour objet de faire évoluer l'actuel Plan Local d'Urbanisme afin de permettre la réalisation d'un projet d'intérêt général d'installation d'une antenne relais de téléphonie dans le cadre du programme New Deal de l'Etat. Cet équipement a pour objet la couverture d'une zone blanche nécessaire à la localisation et à l'alerte en cas d'incendies et/ou d'accidents. Aujourd'hui, son installation nécessite la réduction de 9,6 m² d'Espaces Boisés Classés, au lieudit « Paris-Buton » sur la commune de Bourgueil (37140).

Cette enquête précède la phase d'approbation par le conseil municipal qui doit intervenir à l'issue de ladite enquête et au vu de ses résultats.

A cet effet, l'enquête publique se déroulera en mairie :

DU MARDI 28 FEVRIER 2023 A 9H00 JUSQU'AU MERCREDI 15 MARS 2023 A 17H00.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi qu'un registre dédié seront mis à disposition du public de la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture. Les pièces seront également consultables sur le site internet de la commune : www.bourgueil.fr.

Les observations pourront être consignées sur le registre dédié en mairie ou être adressées par écrit à Monsieur le Maire. Les observations pourront également être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : contact@bourgueil.fr

Monsieur HAVARD Pascal, désigné Commissaire-Enquêteur par ordonnance du Tribunal Administratif d'Orléans N° E23000003/45 en date du 18 janvier 2023, recevra en mairie de BOURGUEIL (37140) 8 rue du Picard, aux jours suivants :

- **MARDI 28 FEVRIER 2023 DE 9H00 A 12H00**
- **MERCREDI 15 MARS 2023 DE 14H00 A 17H00**

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie, ainsi que sur le site internet de la commune où ils pourront être consultés pendant un délai d'un mois.

ATTESTATION DE PARUTION : journal *Terre de Touraine* n° 2211 parution le **10/02/2023**

